



ZA « Les Ferrailles », N° 30
84800 ISLE SUR LA SORGUE
Tél. 04 90 38 00 69 - Fax 04 90 38 66 08
Email : canal-isle@wanadoo.fr
Site : www.canal-isle.fr



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

DU 01 MARS 2016

Le 01 Mars 2016 à 10 h 00.

En application des dispositions prévues dans les statuts de l'ASCO du Canal de l'Isle, l'assemblée des propriétaires s'est tenue à la salle « La Grange » ; Commune de Lagnes sous la présidence de M. **BARBANSON** Pierre, Président du Canal de l'Isle, entouré des membres du Conseil d'Administration.

Assistaient également à cette séance :

- * Mr **DONNAT**, Maire de Lagnes ;
- * Mme **DAVID**, Adjointe au Maire de la commune de Le Thor
- * Mr **SERRE**, Conseiller municipal de la Commune de l'Isle sur la sorgue ;
- * Mr **GREGOIRE**, Directeur du Canal de l'Isle ;
- * Mr **AUZIER**, Chargé de Mission, Contrat de Canal.

Mme **NOUGUIER** est nommée Secrétaire.

Le nombre de voix étant de 714, le quorum fixé à 2040 voix n'est pas atteint, l'assemblée de 9 h 30 n'est pas valablement constituée et ne peut donc délibérer.

Le Président ouvre la séance de 10 h 00 qui sera valablement constituée quelque soit les membres présents ; il remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à son invitation et participer à nos travaux et en particulier :

- *« M. DONNAT, Maire du merveilleux village qu'est Lagnes, qui a bien voulu nous recevoir dans cette magnifique salle et que nous savons proche des préoccupations du monde agricole et tout ce qui s'y rattache.*
- *Les maires ou les représentants des communes irriguées par nos ouvrages qui nous font l'honneur de participer à cette Assemblée.*
- *Ses collègues du Conseil d'administration pour l'aide apportée pour diriger le Canal.*
- *Sans oublier, bien sûr, la cheville ouvrière du Canal qui est le personnel pour leur professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches. »*

Il rappelle que lors de l'Assemblée Extraordinaire du 02 avril 2015, il a été confié au conseil syndical la délégation pour un positionnement sur les demandes de distraction portant sur moins 7% du périmètre ; ainsi que la possibilité de convoquer l'Assemblée des Propriétaires tous les 2 ans ou lors des renouvellements des syndicats.

Il ajoute :

«Aujourd'hui dans la continuité une opération de régulation du Canal Maître est lancée.

L'optimisation des prélèvements, et de la desserte des arrosants, sont des actions primordiales pour l'ASCO.

Mr AUZIER développera cette opération en fin de séance.

Les travaux relatifs à ces opérations de modernisation sont possibles, car financés à 80% par des fonds publics.

D'autre part, conformément aux statuts nous procéderons au cours de cette Assemblée à l'élection des Syndics dont le mandat est arrivé à terme.

Continuant l'action de ses prédécesseurs, le Conseil ainsi reconstitué devra s'attacher tout particulièrement à maintenir une gestion financière équilibrée, sans que soient négligés les travaux nécessaires à l'entretien ou à la modernisation des réseaux.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une des priorités pour le Canal.

Cette maîtrise a permis pour l'exercice 2015 de ne pas augmenter la taxe sur le périmètre.

Pour 2016, le Conseil Syndical a décidé de continuer dans ce sens en laissant les prix unitaires de la taxe sur le périmètre et des arrosages au niveau des tarifs de 2015.

Il termine par : *« Les difficultés que connaît actuellement l'agriculture dans notre région, mais aussi sur notre territoire national impriment une certaine morosité et un certain pessimisme.*

Chacun sur son exploitation se demande de quoi demain sera fait, et nous souhaitons que la situation actuelle évolue vers la valorisation de nos producteurs »

Le président passe la parole à Mr DONNAT.

Ce dernier remercie le Canal de tenir son Assemblée Ordinaire dans sa commune et rappelle entre autres choses tout son attachement au monde rural et à l'agriculture et bien sur à la structure du Canal de l'Isle active dans l'aménagement du territoire.

Le Président après avoir remercié Mr DONNAT pour son intervention passe ensuite la parole à M. GREGOIRE, son Directeur.

Mr **GREGOIRE** après avoir rappelé l'ordre du jour, indique que l'Assemblée est invitée à procéder aux élections pour le renouvellement de la moitié des Syndics.

Il est fait rappel de l'article 10 des statuts qui précise les modalités d'élections et précise les Syndics renouvelables :

- 1 Titulaire pour Robion
- 1 Titulaire et 1 Suppléant pour Lagnes
- 2 Titulaires et un Suppléant pour l'Isle sur la Sorgue
- 1 Titulaire pour Le Thor
- 1 Titulaire pour Châteauneuf de Gadagne

Une liste est à leur disposition :

Commune de ROBION

BARBANSON Pierre

Commune de LAGNES

RAMIREZ Patrick

.....

Commune de l'ISLE SUR LA SORGUE

GROS Jean Louis

GUEYTTE Georges

RAMBAUD Jean Paul

Commune de Le THOR

GIRAUDO Patrice

Commune de GADAGNE

MARQUIS Jean Luc



Mr **GREGOIRE** fait remarquer que par manque de candidat, 1 poste de suppléant reste vacant sur la commune de Lagnes.

Dans la mesure où il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir l'Assemblée décide de procéder à un vote à main levée.

L'Assemblée passe au vote :

Les candidats sont élus à l'unanimité par l'Assemblée.

Mr **GREGOIRE** donne lecture des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement. Le bilan de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

	Recettes (€) (Réelles+ordres)	Dépenses (€) (Réelles+ordres)	Résultat (€)
Fonctionnement	1.801.059	978.292	822.767
Investissement	1.480.112	1.288.176	191.936
Restes à réaliser	835.923	1.083.710	-247.787
	Excédent au 31/12/2014		766.916

Ce bilan est conforme au compte de gestion de M. le Percepteur de l'Isle et a été approuvé par M. le Préfet de Vaucluse.

Aucune observation et question ne sont soulevées par l'Assemblée. Le bilan est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Ensuite, M. **GREGOIRE** fait le point sur les travaux d'investissement.

TRAVAUX TERMINES EN 2015

* Secteur Arrousaire 4^{ème} tranche

2^{ème} lot : Couverture de la Station de Pompage :

Travaux attribués à l'Ets VERNIER-ALASSAIRE

- Construction d'un bâtiment de 11 x 8 m englobant les pompes, l'antibélier.

Montant du programme 61.267 € HT

* Secteur Caramède – 2^{ème} tranche

Mise en pression du réseau basse pression sur la commune de Robion, quartier du Vas sur 75 ha.

- Création d'une station de refoulement 75 l/s à 40 hmt (Ets MICHELIER à Caromb)
- Remplacement des robinets vannes par des bornes pression équipées de compteurs (35 unités). (Ets BERNARAS à Uchaux)
- construction du local abritant la station. (Ets VERNIER-ALASSAIRE à l'Isle)

Montant du programme 271.426 € HT

* Secteur Arrousaire 5^{ème} tranche

Modernisation du réseau commune de l'Isle sur la Sorgue Quartier St Gervais
Travaux attribués au Groupement SNPR-BRIES

- Pose de la conduite de transfert en Fonte Ø350 sur 410 ml et Ø300 sur 695 ml
- Pose de 3.621 ml de canalisations (Ø 200 à 50)
- Réalisation de 47 branchements

Montant du programme 587.267 € HT

Le plan de financement de ces deux derniers programmes s'est établi comme suit :

- 10% pour le Département de Vaucluse
- 10% pour la Région PACA
- 10% pour le Feader (Fonds Européen)
- 20% pour la part autofinancement

TRAVAUX EN COURS

* Secteur Arrousaire 6^{ème} tranche

Modernisation du réseau commune de l'Isle sur la Sorgue Quartier St Gervais
Travaux attribués au Groupement SNPR-BRIES

- Pose de la conduite de transfert en Fonte Ø250 sur 600 ml
- Pose de 4.700 ml de canalisations (Ø 200 à 100)
- Réalisation de 50 branchements

Montant du marché 477.284 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

- 50% pour l'Agence de l'Eau
- 20% pour le Département de Vaucluse
- 10% pour la Région PACA
- 20% pour la part autofinancement

TRAVAUX PRÉVUS



* Travaux de rétrocession 2016/2017

M. **GREGOIRE** rappelle que dans les années 1980, le Conseil Général de Vaucluse, dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'agriculture du département, a contribué à l'amélioration des réseaux d'irrigation sous pression du Canal de l'Isle.

Une partie du réseau présent dans notre périmètre a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du département, soit :

- 2 stations : Arrousaire – Moutillon
- 2 bassins de stockage 3000 et 15000 m3
- 76 km de canalisations.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental souhaite nous rétrocéder ces ouvrages dont nous avons l'usage.

Dans le cadre de cette rétrocession, le Conseil Départemental prend en charge les frais de travaux de remise en état des ouvrages.

Pour terminer ce programme de travaux de rétrocession il est prévu le changement de vannes de sectionnement des réseaux ainsi que leur sécurisation en rajoutant notamment des vannes de sectionnement sur des secteurs où elles sont manquantes. Le montant estimé pour ces travaux est de 200.000 € HT.

* Secteur Arrousaire 7^{ème} tranche

Modernisation du réseau commune de l'Isle sur la Sorgue
Quartier nord du Petit Palais

- 120 hectares à équiper
- Pose de 8.250ml de canalisations (Ø 400 à 110)
- Réalisation de 65 branchements

Plan de Financement Prévisionnel des travaux

- Agence de l'Eau : 319.600 €
- FEADER : 360.400 €
- Autofinancement : 170.000 €

TOTAL 850.000 €

LE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT EST A L'ETUDE CHEZ NOS PARTENAIRES FINANCIERS

* **Secteur Caramède 3^{ème} tranche**

(nord des quartiers du Vas et des Oupiolles et le chemin de la Fourmilière)

- Raccordement au réseau électrique
- Création d'une station de refoulement 360m³/h à 50 hmt.
- 520 ml de canalisation en Ø 300 et 250 pour mailler les secteurs
- Remplacement des robinets-vannes par des bornes pression équipées de compteurs

Modernisation du Réseau :

- Soixante quinze hectares à équiper
- Mise en place de 45 bornes d'irrigation

Plan de Financement Prévisionnel des travaux

- Agence de l'Eau : 127.840 €
- FEADER : 144.160 €
- Autofinancement : 68.000 €

TOTAL 340.000 €

LE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT EST EN COURS DE REALISATION

Pour terminer il est rappelé le travail réalisé par le personnel de terrain du canal.

Entretien des ouvrages gravitaires :

- Faucardage et curage des filioles (avec engins mécaniques ou à main)
- Réglages des volumes d'eau
- Entretien des transversales sur la canal principal (graissage, peinture)
- Débroussaillage et déboisement des berges du canal principal.

Entretien des ouvrages pression :

- Réparations ou changement de bornes et compteurs d'arrosage
- Relevé de compteur

Intervention d'urgence

- Le personnel de terrain est à même d'intervenir 24h/24, 7j/7 et 365j/365 sur appel justifiant un déplacement et une intervention sur les réseaux et station de pompage. Les raisons sont diverses :
 - Pont bouché – accident – canalisation accrochée – défauts sur station de pompage...

Divers

- Ferronnerie – soudage - maçonnerie -

La présentation des travaux terminée le Président rappelle que si les travaux d'investissement peuvent voir le jour c'est par la présence à nos côtés de partenaires financiers importants capables d'apporter leurs aides à des projets indispensables à l'évolution du fonctionnement de notre structure.

Il rappelle que le Conseil Général de Vaucluse, la Région PACA, l'Agence de l'Eau et l'Europe par l'intermédiaire du Feder et du Feader sont ces partenaires financiers.

Ceci étant précisé, il donne la parole à Mr **AUZIER** qui va développer les thèmes qu'il a eu à traiter durant cette année écoulée dans le cadre de la démarche contrat de Canal dans laquelle l'ASCO s'est engagée.

Mr **AUZIER** prend la parole et fait le point sur le Contrat Canal.

*** Réduction des Produits Phytosanitaires**

Un dossier de demande de financement concernant du matériel alternatif permettant le passage au "Zéro Phyto" a été déposé. Il consiste en l'achat de :

- 1 broyeur
- 1 tracteur
- 4 débroussailleuses à dos

pour un montant global estimé à 50.000€ HT.

L'Agence de l'Eau et la Région sont susceptibles de participer.

*** Commission intercommunale**

Une première commission a eu lieu courant 2015, celle-ci a permis d'établir avec les communes du périmètre un premier contact et de décider de la périodicité annuelle de sa tenue.

*** COEC'EAU**

Conformément aux engagements du Contrat de Canal, près de 1,5 Mm3 d'économies d'eau ont été rendues disponibles pour le milieu naturel en 2015. La COEC'EAU n'ayant pas mis en évidence de besoin local, ces volumes d'eau sont restés en Durance.

*** Exutoire du Canal de l'Isle**

Mr **AUZIER** indique que dans le cadre de la sécurisation des ouvrages du Canal, il a été réalisé le busage de 210 ml de Canal Principal dans sa partie aval avant son franchissement du Canal de Vaucluse sur la commune de Le Thor.

Ces travaux ont constitué à l'abattage d'arbres morts, le busage en Ø800 du Canal et la création d'une bande roulante pour permettre l'accès.

Le montant total de l'opération est de 105.000 € HT.

Ensuite Mr **AUZIER** fait un exposé sur l'évolution climatique, les conséquences sur notre territoire que cette évolution pourra avoir notamment sur la ressource en eau.

Les études font ressortir qu'à l'horizon 2050 le stock de neige à Serre Poncon sera réduit de 280 Mm3, le volume annuel transitant à Cadarache, réduit de 600 Mm3, les jours de crise et de restriction seront en constante augmentation.

Afin de pondérer au maximum cet état de fait, le Canal a décidé de travailler sur deux axes:

- Continuer sa politique de modernisation de réseau permettant un besoin d'eau à l'hectare 5 fois inférieur au gravitaire pour un usage performant.
- Moderniser sa régulation.

Se pose alors la question de la maîtrise du coût du réseau pression ainsi que le rendements des réseaux.

Mr **AUZIER** détaille ensuite les pistes permettant d'avoir une maîtrise optimale sur ces deux points, notamment:

- l'optimisation des abonnements électriques
- un algorithme pour remplissage de bassins
- la mise en place d'indicateur de suivi
- une étude diagnostic sur recherche de fuites

Le Président remercie Mr **AUZIER** de cette présentation et rappelle que tous les documents évoqués sont consultables sur le site internet du Canal.

www.canal-isle.fr

Aucune réserve et question ne sont soulevées par l'Assemblée.

Le bilan d'activité tel que présenté est approuvé.

Un membre de l'Assemblée intervient pour questionner sur le devenir des filioles d'arrosage lors des modernisations.

Mr **GREGOIRE** rappelle que conformément à la police des arrosages, ces ouvrages ne sont plus entretenus par le Canal et ce dernier n'en assume plus la responsabilité.

11 h 30, les questions épuisées, le Président lève la séance et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

LE PRESIDENT.



LA SECRETAIRE.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes.

LE BUREAU.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the beginning.